

Règlement Appel à projet : MasterClass Grain d'Pixel 2021

Article I - Préambule

Grain d'Pixel est une association bisontine créée en 2015. Elle regroupe en moyenne 25 adhérents passionnés par la photographie.

Elle a deux activités différentes mais complémentaires :

C'est un club photo qui favorise la pratique de la photographie pour ses adhérents par le biais de séances de lecture d'images, d'ateliers et de sorties. Ses objectifs, dans ce cadre, sont de permettre aux membres d'apprendre par la pratique, de progresser, de s'exprimer et de développer une démarche artistique individuelle ou collective en photographie. C'est ce que nous avons réalisé en partenariat avec le musée des Maisons comtoises de Nancray. L'exposition "Face à Face" présentée en plein-air au musée est le fruit d'une MasterClass organisée par l'association sous la direction artistique de son président, diplômé des Beaux-Arts de Besançon.

C'est un organisateur d'événements. Pour la quatrième année consécutive, Grain d'Pixel a organisé le Festival Photographie Besançon. Dans ce festival, nous valorisons la diversité et la qualité de la production photographique. Depuis sa création, ce sont 143 photographes, qu'ils soient amateurs, étudiants ou professionnels qui ont reçu carte blanche pour présenter leur travail à un public bisontin fidèle et de plus en plus nombreux en investissant de plus en plus de lieux, dont des lieux d'éducation populaire ou en organisant un rallye lors du festival. C'est aussi le résultat d'une sélection rigoureuse, issue d'un appel à candidature. Nous recevons des candidatures de toute la France et de quelques pays limitrophes. Lors de la dernière édition, 1300 passionnés ont visité l'exposition de clôture au Grand Kursaal malgré les contraintes imposées par la COVID-19.

Toutes ces activités ont pour objectif le rayonnement et la pratique de la photographie à Besançon, la collaboration entre les professionnels et les amateurs. Et nous nous engageons auprès des collectivités, d'acteurs sociaux et des acteurs culturels pour y parvenir.

Extrait des statuts :

Promouvoir la photographie en établissant une communauté d'acteurs professionnels et amateurs que ceux-ci pratiquent ou non cette activité, pour les aider à partager et faire partager leurs visions, leurs passions, leurs ressources et leurs moyens.

Favoriser les échanges entre les professionnels, les amateurs, le public et d'autres associations autour de la pratique de la photographie et permettre la mise en place de projets individuels et collectifs variés.

Notre éthique nous a toujours guidés pour que nos activités ne concurrencent pas les professionnels et ne défavorisent pas leur travail en les privant de revenus.

Tout comme la municipalité de Besançon, nous faisons le constat de la situation économique très critique des photographes professionnels et pour cette raison, elle soutient financièrement ce projet.

Article II - Objectifs

Grain d'Pixel souhaite

- Créer une MasterClass, encadrée par un photographe professionnel **bisontin ou de Grand Besançon Métropole**, à destination de photographes amateurs.
- Créer une synergie entre les deux et un transfert de compétences à des fins créatives.
- Valoriser ce travail par la mise en place d'une exposition dans un espace ouvert à tous les publics et gratuit, au sein de la ville de Besançon.

Article III – Publics concernés

L'appel à projet

- L'appel à projet est ouvert à tous les photographes professionnels que leur statut soit artisan photographe, auteur photographe ou photojournaliste.
- Ils doivent exercer leur activité dans Grand Besançon Métropole.

La MasterClass

- Les élèves participants (*ci-après désignés : Les participants*) à la MasterClass doivent remplir deux critères : être amateur et être adhérent de l'association Grain d'Pixel.
- Les participants seront de différents niveaux.
- Le groupe se composera de 10 à 12 participants.

Article IV - Description du projet

Principe de la MasterClass

- Une MasterClass est un anglicisme qui concerne un cours de perfectionnement et de partage d'expérience, donné par un expert dans une discipline. Ici la photographie.
- Elle s'adresse à des personnes désirant apprendre et améliorer la construction d'un récit photographique, sur un thème imposé. En étant accompagné à travers des pistes de réflexion, des méthodes de travail pour retranscrire à sa manière le monde qui l'entoure. Le participant s'oblige à l'assiduité et doit finaliser son travail (Prise de vue, développement, séquence, association d'images, maquette, scénographie, exposition...) dans le cadre du travail collectif.
- Le photographe professionnel retenu (*ci-après désigné l'animateur*) aura exposé en détail ses motivations, sa démarche et l'organisation pratique de sa MasterClass.
 - L'animateur prépare et organise les réunions de travail de sa Master Class. (7 séances obligatoires sur trois mois)
 - Animateur et participants présentent leurs attendus du projet.
 - L'animateur assure l'analyse des propositions et conduit la démarche artistique du groupe.
 - L'animateur apporte le soutien technique, logistique et relationnel aux participants.
 - Les travaux réalisés entre chaque réunion sont présentés en groupe. L'animateur apporte critique et direction pour la poursuite du projet.
 - Chaque participant présente son travail en cours.
 - L'animateur assure la cohérence du travail des participants pour l'atteinte du but commun.

Thème de la MasterClass

Impacts de la Covid-19 à Besançon

Planning

- 31 janvier 2021 : Clôture de l'appel à projet
- 15 février 2021 : Annonce de la sélection
- 15 février - 28 février 2021 : Préparation de la Master Class par le lauréat
- 1er mars - 31 mai 2021 : Master Class
- juin 2021 : Exposition

Les organisateurs se réservent le droit d'une modification de ces dates, selon le contexte général et en avisera le candidat retenu.

Nombre de séances minimum

- La prestation devra contenir au minimum 7 séances de travail en groupe en présence de l'animateur sur la période du 1^{er} mars au 31 mai
- Un planning des séances de travail sera proposé aux adhérents de Grain d'Pixel. Il sera adapté compte tenu des disponibilités des participants.
- Les conditions de tenue des séances devront s'adapter aux conditions et contraintes sanitaires en cours durant cette période sans remettre en cause le déroulement de la MasterClass

Article V - Rétribution

- L'animateur de la MasterClass sera rétribué trois mille (3 000) Euros pour l'ensemble de ses prestations.
- Le candidat retenu autorise l'organisateur à utiliser son nom ainsi que son travail dans le cadre de cette MasterClass ; sans clause restrictive, sans qu'il puisse prétendre à aucun droit, dans le cadre des actions de communication liées à la MasterClass et à l'exposition des œuvres qui en découlera.

Article VI - Contenu du dossier de candidature

- Le dossier de candidature doit permettre au jury d'évaluer les critères de pertinence du candidat, définis par les organisateurs. Ainsi, **seuls les dossiers contenant tous les éléments ci-dessous seront étudiés :**

1) Un portfolio contenant :

- a) 10 photos minimum, 20 maximum, représentatives du travail du photographe,
- b) Un texte de présentation de 1900 à 2000 signes espaces compris. (Ce texte pourra être utilisé pour la promotion de l'exposition)
- c) Une fiche d'identification contenant : Nom, prénom, adresse postale, téléphone mobile, adresse mail,

2) Une description des prestations proposées comprenant :

- a) L'interprétation envisagée du thème,
- b) Les moyens techniques proposés,
- c) L'adaptation de l'organisation à différents niveaux de participants,
- d) Le fonctionnement de la MasterClass,
 - i) Description du travail préparatoire du photographe aux séances
 - ii) Description des séances de travail en commun
 - iii) Type d'actions envisagées
 - iv) Description du travail demandé aux participants entre chaque séance
- e) Les objectifs visés.

3) Les justificatifs :

- a) De sa qualité de professionnel de la photographie.
- b) De son lieu d'exercice dans le Grand Besançon Métropole.

Article VII – Envoi du dossier de candidature

- Le dossier de candidature complet devra être reçu au plus tard le **31 janvier 2021 à 24h00**
- Il doit être transmis sous forme numérique par **wetransfer** (<https://wetransfer.com/>) à l'adresse presidence@grain-dpixel.fr

Article VIII – Sélection du Lauréat

- L'animateur sera sélectionné sur son dossier de candidature, par un jury composé de représentants de la ville de Besançon et de membres du conseil d'administration de l'association Grain d'Pixel.
- Le jury délibèrera sur les critères :
 - Qualité du portfolio,
 - Originalité et pertinence de l'interprétation proposée du thème,
 - Adéquation des moyens mis en œuvre,
 - Organisation pratique de la MasterClass,
 - Organisation de la mise en place de l'exposition.
- Le jury, au besoin, se donne le droit de demander des renseignements complémentaires aux photographes candidats et pourra prendre contact avec les intéressés pour discuter de la faisabilité de certaines propositions évoquées dans leur dossier de candidature. Dans ce cas une trace écrite sera annexée au dossier du candidat.
- Le jury est souverain et ses décisions sont irrévocables.
- Le résultat de la sélection sera annoncé sur le site et la page Facebook de l'association le 15 février 2021
- Tous les photographes soumissionnaires seront informés par mail.

Article IX – Acceptation du règlement

- La soumission d'un dossier de candidature vaut acceptation sans restriction de tous les termes du présent règlement.
- Les candidats renoncent à se prévaloir d'un quelconque préjudice notamment en cas d'annulation de la part des organisateurs.